



T
A
R
I
F
S

2
0
2
3

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Les tarifs de la redevance d'assainissement sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Abonnés au service d'eau public:

Part fixe annuelle par abonné, HT	45,46 €
Part variable, le m3 consommé, HT	2,0830 €

Foyers alimentés par un puits:

le mètre cube consommé, avec une facturation minimum forfaitaire de 30 mètres cube par habitant par foyer pour une année.	2,5476 €
---	----------

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 044-214401788-20221208-D20221206-DE